



# Poney-Club & Centre Equestre DE SURESNES



[suresnes@equivil.fr](mailto:suresnes@equivil.fr)



[equivil.fr](http://equivil.fr)

Chemin des Poneys, 92150 Suresnes ☎ 06 37 93 93 93 📠 01 40 99 93 93

gestion : Poclas, 22 Grande rue 95460 Ezanville, 📧 [equivil@equivil.fr](mailto:equivil@equivil.fr), N° intracommunautaire FR 95 320 877 418 0014

2 0 2 2 / 2 0 2 3

## Bienvenue au club



Les poneys et  
les chevaux  
vous attendent  
pour découvrir  
l'équitation et le  
monde du  
cheval.

### RENDEZ-VOUS CAVALIER

Prénom/Nom :

Heure :

Jour :

### COTISATION EQUIVIL+LICENCE FFE+ASSURANCE

50 €. A régler une fois par an

### ASSOCIATION SURESNOISE D'EQUITATION

adhesion : Suresnois : 15€, autres : 25 € par chèque à ASE

### FORFAIT + TROIS SAISONS

Poussin : 680 €, Poney : 710 €. Cheval : 860 €

Du 29 aout au 30 juin hors vacances scolaires

### FORFAIT AUTOMNE-HIVER

- du lundi 29 aout au dimanche 12 mars

hors vacances scolaires

poussin: 510 € poney: 530 € cheval: 610 €

### FORFAIT HIVER PRINTEMPS

- du lundi 13 mars au 30 juin

hors vacances scolaires

Poussin: 330 € Poney: 350 € Cheval: 410 €

### OPTION ANNULATION

Option pour le remboursement suite pour arrêt définitif +100€

### SPECIAL DECOUVERTE pour groupe

Forfait équitation pendant les horaires scolaires

Forfait groupe 10 séances: Poney: 900 € Cheval: 1000 €

Hors forfait par séance : poney ou cheval : 130 €

### LES TARIFS comprennent sur facture détaillée:

L'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA

et l'encadrement équestre à 20% de TVA

### REGLEMENT par chèque bancaire ou ANCV

à l'ordre de C E S ou Centre Equestre de Suresnes

**Voir notre offre « poney découverte » sur [equivil.fr](http://equivil.fr)**

### Le Centre équestre a reçu en règlement des séances d'équitation :

Prénom/Nom de la personne ayant réglé:

Mode de règlement :

Montant :

Vous avez été accueilli et votre règlement a été encaissé par :



# Poney-Club & Centre Equestre DE SURESNES

## Plein d'activités le dimanche et aux vacances scolaires

Séance découverte, passage des galops,  
animations, promenades, compétitions,  
à vivre en famille ou entre amis.

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr) &

Retrouvez-nous sur  
**facebook**   
**suresnes-equivil**

## Séjour en Sologne Spécial 6/14 ans à chaque vacances scolaires



### à la ferme d'Otefond

Équitation en pleine nature  
pour découvrir la monte en extérieur  
qui développe la confiance en soi  
et son équilibre.

Séjour à la ferme qui apprend la vraie  
vie à la campagne avec les animaux.

**Aller et retour**

**Paris Porte Maillot inclus.**

Renseignements et inscriptions au club  
ou au secrétariat:

22 Grande Rue, 95 460 Ezanville

Tout sur [www.equivil.fr](http://www.equivil.fr) « Otefond »

☎ 02 54 83 86 69 ✉ [otefond@equivil.fr](mailto:otefond@equivil.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

- ◆ Le port du casque protecteur conforme aux normes en vigueur est obligatoire.
- ◆ Il est recommandé d'être à jour de ses vaccinations.
- ◆ Il est reconnu que les avis médicaux sont effectués et favorables à la pratique de l'équitation
- ◆ La durée des séances est d'environ +/- 50 minutes
- ◆ Tout accident survenant hors des séances d'équitation ne saurait incomber au club.
- ◆ les tarifs sont établis pour l'année scolaire et comprennent l'accès et l'usage des installations sportives à 5.5% de TVA et l'encadrement sportif à 20% de TVA
- ◆ Les conditions de participations aux compétitions et aux animations sont affichées au club
- ◆ Le forfait est personnel, son rendez-vous est supprimé automatiquement à son échéance.
- ◆ En cas de fermeture du club pour cause de toute force majeure, des solutions de remplacement sont proposées
- ◆ Hors l'option annulation définitive du forfait, en aucun cas, l'inscription, le forfait et les autres prestations réservées ne sont remboursables, même en cas de désistement ou de force majeure indépendante du centre équestre.
- ◆ Les séances non effectuée à l'initiative du cavalier sont définitivement perdues.
- ◆ Une inscription prise en mai/juin, peut être annulée par écrit avant le 1<sup>er</sup> septembre suivant
- ◆ Les chiens sont interdits dans l'enceinte du club.
- ◆ il est interdit de fumer dans l'ensemble des installations équestre

**Les conditions d'Assurance Cavalier Individuelle Accident et Responsabilité Civile sont définies sur la Licence Fédérale et affichées au club**